
ASSEMBLÉE NATIONALE

SEPTIÈME-DEUXIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION

Projet de loi 213

(PRIVÉ)

Loi concernant la ville de Saint-Romuald

Première lecture



Présenté par
M. Claude Lachance
Député de Bellechasse

Projet de loi 213

(PRIVÉ)

Loi concernant la ville de Saint-Romuald

ATTENDU que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin cédait le 12 mai 1960, certains terrains au Syndicat Industriel de Saint-Romuald;

Que des doutes ont été soulevés quant au pouvoir de la Corporation de vendre certains lots pour une somme nominale et en conséquence de l'établissement d'industries;

Qu'il est dans l'intérêt de la ville de Saint-Romuald que ce pouvoir soit établi de façon incontestable et que tout doute, quant à la validité de la vente du 12 mai 1960 soit écarté;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Malgré toute loi générale ou spéciale au contraire, l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis sous le numéro 123647 est ratifié et déclaré valide à compter de sa date et a transféré à l'acquéreur la propriété des lots décrits à cet acte.

2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.